



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Ces séances débuteront à 19h30 et se tiendront au 421, 4^{ième} Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot les jours suivants :

11 janvier	1er février	8 mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août	6 septembre
4 octobre	1er novembre	6 décembre

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois de décembre 2021

Denis Meunier
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim